

ainsi que le signalait ce matin l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud.

Il est évident qu'une grande période de mise en valeur comme celle que traverse actuellement le Canada exige une immigration plus considérable. D'autre part, étant donné que nous manquons de 700,000 à 750,000 maisons pour nos propres gens, on peut soutenir que le moment serait bien mal choisi pour encourager l'immigration. Je dis au ministre, après d'autres, qu'une politique bien arrêtée en matière d'immigration exige que le Gouvernement accorde au problème du logement une attention toute particulière, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. Arrêter un programme, ce n'est pas seulement tenir compte de considération d'ordre ethnique ou financier.

Si les critiques que je vais formuler ne sont pas fondées, le ministre me le dira. Je crois qu'on ne s'est pas assez préoccupé de choisir le moment convenable de l'année pour amener des immigrants au pays. Trop souvent, on leur a octroyé l'espace inoccupé à bord de navires en partance pour ce côté-ci de l'Atlantique. Ne pouvant choisir le moment pour s'embarquer, les immigrants sont arrivés ici en hiver ou au début du printemps. Débarquant en pleine période de chômage saisonnier, ils ont, cela se conçoit, attiré sur eux une certaine animosité de la part de nos travailleurs.

Le ministre a affirmé que le couronnement peut se répercuter sur le nombre des immigrants entrant au Canada. Mais je voudrais signaler que la meilleure époque, pour les immigrants, où venir chez nous, est à la fin du printemps et au début de l'été, alors qu'ils peuvent espérer trouver un emploi, un abri et s'intégrer, du moins dans une certaine mesure, à l'existence canadienne, avant que l'hiver vienne s'abattre sur nous. S'il y a un grand afflux d'Américains du Nord vers l'autre côté de l'Atlantique par suite du couronnement qui aura lieu cet été, j'imagine que bon nombre de navires reviendront du Royaume-Uni vides pour prendre des passagers; ils pourraient par conséquent prendre à bord les immigrants à destination du Canada.

On a formulé certaines observations quant à la position des travailleurs canadiens syndiqués envers l'immigration. Les syndicats ne sont pas ennemis de l'immigration. Mais ce qui contribue à créer des doutes parmi leurs membres c'est le sentiment d'animosité voulant que les immigrants entrent chez nous et offrent leurs services à un moment où le chômage atteint sa pointe. De fait, j'estime que le nombre d'immigrants s'engageant chaque année dans l'industrie n'atteint pas 1 p. 100 de tous les ouvriers industriels; en temps ordinaire un pourcentage aussi minime ne se ferait même pas sentir. Mais en débarquant

au plus mauvais moment de l'année, alors que le chômage saisonnier est élevé, on invite aux protestations.

Nous avons déjà eu l'occasion de soulever ce problème; peut-être notre ligne de conduite dans ce domaine a-t-elle été modifiée? Je n'en sais rien. Mais je veux signaler une fois encore le besoin qu'il y a de faire plus que d'accorder simplement des prêts aux chefs de famille qui viennent au Canada. Lorsqu'un chef de famille vient au Canada grâce à l'assistance d'un prêt, il doit en premier lieu se rendre compte du fait qu'il lui faut supporter et le foyer où il vit ici et le foyer où vit sa famille. C'est, pour lui, une lourde charge de plus. Il doit en outre, rembourser l'emprunt. Il lui faut économiser à cette fin. Il doit envoyer à sa famille de l'argent pour son entretien, et faire des économies pour y arriver. Il lui faut encore économiser le montant suffisant à défrayer le passage de sa famille. Il se trouve donc dans une situation matérielle intolérable. Il me semble qu'il vaudrait beaucoup mieux que le Gouvernement décidât de faire venir toute la famille à la fois; le travailleur rémunéré qui verra alors ses faux-frais sensiblement diminués, pourra effectuer le remboursement avec plus de facilité.

On a, par le passé, soulevé des critiques et j'ai, de temps à autre, eu des raisons de me plaindre des retards apparemment inutiles qui se produisent au ministère. Je me souviens d'un cas (sur lequel j'ai, d'ailleurs, appelé l'attention du ministère, il y a un ou deux ans) où le fonctionnaire en cause a déclaré que le candidat à l'immigration souffrait d'un trachome. La femme de l'intéressé m'a remis les certificats de médecins, signés par d'émiments oculistes de Rome et de Paris, déclarant qu'il ne souffrait pas de trachome, mais de ce que ces médecins appelaient la cornée granuleuse. Je me suis mis en rapport à ce propos avec certains docteurs de mes amis à Winnipeg, qui ont déclaré que le médecin pouvait fort bien se tromper en pareil cas; mais le médecin chargé des rapports aux autorités de l'immigration a, évidemment, le devoir d'être très prudent. Je ne considère pas que celui-ci est responsable en l'occurrence, mais j'estime qu'il s'est produit là des délais indus par suite de ces divers examens médicaux. En fin de compte, le ministère a décidé que le diagnostic d'après lequel il s'agissait de la cornée granuleuse était exact. Le particulier en question a été admis au pays et il a très bien réussi. De fait, des spécialistes de Winnipeg lui ont fait subir un autre examen et, à leur avis, il n'a jamais souffert de trachome. Toute-